

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DOUCE À VEVEY

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Vevey poursuit ses efforts pour favoriser la mobilité douce sur son territoire. Elle ouvre par ailleurs le dialogue avec les milieux économiques afin de discuter des mesures de circulation dans la vieille ville et exprime sa volonté de fermer le quai Perdonnet au transit automobile.

Aménagements cyclables

Afin d'encourager la pratique du vélo sur le territoire communal et d'offrir une alternative aux transports en commun et à la voiture, la Municipalité de Vevey a décidé d'accélérer la mise en œuvre d'une partie des mesures de son « Plan directeur de mobilité douce ». Les cyclistes disposent ainsi dès cet automne de nouvelles bandes cyclables sur l'avenue Major Davel, la route de Blonay, l'avenue de Gilamont et l'avenue des Crosets. Quelque 80 places de stationnement pour vélos ont également été installées sur 8 emplacements différents visibles sur ce lien:

https://map.cartoriviera.ch/theme/signalisation_stationnement

Parallèlement, deux nouveaux contresens cyclables (rue de Fribourg et rue de la Clergère) sont à l'étude, alors que le contresens cyclable du quai de la Veveyse va être amélioré.

Zones 30 km/h

Des aménagements de modération de trafic, dont l'abaissement de la vitesse maximale de 50 km/h à 30km/h, sont à l'étude dans certains secteurs de la ville situés en dehors des axes routiers principaux, notamment à la rue Panorama et à la rue du Musée. Ces propositions devront recevoir l'approbation au préalable de la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) avant d'être mises en œuvre.

Quai Perdonnet

La Municipalité compte supprimer définitivement le transit automobile par le quai Perdonnet où elle souhaite privilégier la mobilité douce et les espaces dédiés aux terrasses. Une étude de mobilité a été menée sur les impacts d'une fermeture de cet axe sur le trafic automobile, et notamment sur l'incidence du report de trafic sur la route cantonale. Cette étude conclut que le report de trafic sur la route cantonale 780 ne pénalise pas le fonctionnement de cette artère. En attendant les conclusions de la DGMR, la fermeture de cet axe au trafic motorisé, déjà effective depuis la fin du mois de mai 2020, est prolongée dans un premier temps jusqu'à la fin de l'année.

Pérennisation des mesures de restriction de circulation actuelles dans la vieille ville

La piétonisation progressive du centre-ville fait partie des objectifs de la Municipalité pour cette législature. La Municipalité a ouvert le dialogue avec les milieux économiques et associatifs quant à la pérennisation d'une partie des mesures en vigueur dans la vieille ville (rues du Conseil, des Deux-Marchés, du Centre, de l'Ancienne-Monneresse, de l'Hôtel-de-Ville, et Jean-Jacques Rousseau). Sur la base de ces discussions, elle prendra une décision quant aux mesures à pérenniser. En attendant le résultat de cette consultation, la Municipalité a décidé prolonger les mesures en vigueur jusqu'à la fin de l'année au plus tard.

